

# L'OIT lance un vaste programme d'humanisation du travail

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **68 (1976)**

Heft 8

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385833>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

considérée non plus comme une dépendance de son mari, mais comme un être humain adulte et indépendant, avec tous les droits et obligations politiques, économiques et sociaux que cela comporte.

J. Vitek

## **L'OIT lance un vaste programme d'humanisation du travail**

Avec l'appui de ses 132 Etats membres, l'Organisation internationale du travail s'attelle actuellement à la mise en œuvre d'un programme ambitieux visant à humaniser les conditions de travail. Il est devenu de plus en plus évident que la protection du travailleur au sens traditionnel n'est plus suffisante. Les garanties telles que le salaire minimum, la réglementation des heures de travail, l'âge minimum et les congés payés doivent être complétées par des mesures touchant la qualité de la vie de l'homme au travail dans sa totalité. C'est précisément la raison d'être du Programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail (PIACT).

En présentant le nouveau programme, M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, a fait remarquer qu'«en dépit des progrès réalisés depuis plus de cinquante ans, auxquels l'OIT a grandement contribué par toutes ses activités, les conditions de travail d'un très grand nombre de travailleurs sont mauvaises ou posent des problèmes nouveaux provoqués par le développement de la technologie et dont la solution requiert une action menée sur plusieurs fronts».

Selon les trois principaux objectifs assignés au PIACT, il faut que le travail :

- respecte la vie et la santé du travailleur;
- lui laisse du temps libre pour son repos et ses loisirs;
- lui permette de servir la société et de se réaliser lui-même en développant ses capacités personnelles.

Pour atteindre ces objectifs, le PIACT s'appuiera sur les résultats de plusieurs années de recherches conduites par les spécialistes du BIT, des informations détaillées transmises par 53 gouvernements ainsi que des suggestions de nombreuses organisations de travailleurs et d'employeurs et de diverses institutions intergouvernementales et internationales. Il comptera surtout sur l'entière participation des employeurs et des travailleurs à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nouvelles destinées à améliorer le travail et son environnement.

### *Deux problèmes plus vastes*

Le texte de présentation du PIACT souligne que l'amélioration de la qualité de la vie de travail est liée à deux problèmes plus vastes: «Celui de la démocratie industrielle, tendant à accorder aux travailleurs une plus grande influence sur les décisions concernant leur vie de travail et celui de la qualité de la vie en général, qui est devenue une revendication fondamentale de la présente génération.»

La question du temps de travail continue à poser de sérieux problèmes. On devrait envisager d'en réduire la durée pour les emplois dangereux ou monotones, pour les travailleurs âgés et pour certains groupes spéciaux, de même que dans les secteurs de l'agriculture et de la construction où les maximums légaux sont encore trop élevés. Des études récentes révèlent les effets sociaux et médicaux négatifs d'un excès d'heures supplémentaires et du travail en équipe effectués uniquement pour des raisons d'ordre financier.

La tension mentale ou «stress» résultant du rythme et de la monotonie du travail devient un problème de plus en plus grave; de même, la sous-utilisation des capacités et des qualifications, l'impossibilité de prendre des initiatives ou d'assumer des responsabilités, le travail aux pièces ou d'autres systèmes d'encouragement dépassés, influent sur la productivité des travailleurs, le degré d'absentéisme et le taux des accidents du travail.

### *Moyens d'action*

Le PIACT est tout d'abord destiné à promouvoir et à appuyer les actions des Etats membres de l'OIT. Cette aide sera prodiguée par des équipes de spécialistes en matière de conditions et de milieu de travail qui pourraient comprendre un ingénieur de sécurité, un médecin du travail, un spécialiste en organisation du travail ou un inspecteur du travail.

Plusieurs pays ont déjà demandé de pouvoir bénéficier de tels services: l'Afghanistan, la Bolivie, le Chili, l'Egypte, El Salvador, le Ghana, l'Inde, le Koweït, le Mexique, le Pakistan, le Panama, le Pérou, les Philippines, le Sénégal, le Soudan, la Tunisie, l'Uruguay et le Yémen.

Afin d'aider le BIT à recueillir rapidement des informations aux sources appropriées, le programme propose la mise sur pied d'un «système d'alerte en matière de sécurité et d'hygiène du travail». Suggéré par le gouvernement des Etats-Unis, ce système inviterait tout Etat membre découvrant un danger potentiel pour l'hygiène ou la sécurité du travail à adresser un «signal d'alarme» au BIT qui transmettrait d'urgence l'information aux autres Etats membres ainsi qu'à l'Organisation mondiale de la santé.

Le PIACT se propose également de mettre à jour les normes du travail existantes et d'élaborer de nouvelles normes, de renforcer la coopération technique en matière de sécurité et d'hygiène et de

lancer une enquête générale sur le travail de l'homme comprenant notamment des études, des travaux de recherche et des réunions tripartites dans le domaine des conditions et du milieu de travail. En Europe occidentale, remarque une étude du BIT, plusieurs pays ont commencé à mettre en œuvre des programmes d'amélioration des conditions et du milieu de travail.

Les Pays-Bas, par exemple, ont institué un système de subventions aux entreprises pour leur permettre de mener leurs propres études dans ce domaine, avec un plafond de 10 000 florins (9350 fr. s.) par projet. Un fonds similaire a été établi récemment au Danemark et en Suède. Dans ce dernier pays, les subventions accordées en 1974 s'élevaient au total à 32 millions de couronnes suédoises (environ 18 millions de francs suisses).

En Grande-Bretagne, une Unité de recherche sur le travail a été créée pour aider les entreprises – avec la participation des syndicats – à identifier et à résoudre les problèmes particuliers.

La France a institué une Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, tandis que la République fédérale d'Allemagne a développé sa politique dans deux directions: l'élaboration de nouvelles règles juridiques et un programme fédéral de recherche. Les pays de l'Est attachent également une grande importance à l'amélioration de la qualité de la vie de travail. Ainsi l'URSS a dépensé l'équivalent de 10 milliards de dollars pour la seule sécurité du travail durant la période 1971–1975.

Quant aux pays du tiers monde, avec quelque 300 millions de chômeurs et de travailleurs sous-employés, leur principale préoccupation est de créer de nouveaux emplois grâce à de vigoureux programmes d'industrialisation et de développement rural.

Mais c'est précisément parce que le chômage massif tend à laisser le travailleur sans défense que des sauvegardes plus efficaces pour protéger la main-d'œuvre sont nécessaires.

Le PIACT s'efforcera d'atteindre deux objectifs dans les pays en développement: d'une part, l'établissement de politiques nationales pour l'amélioration des conditions de travail et, d'autre part, la mise sur pied d'une infrastructure adéquate en matière de sécurité et d'hygiène, considérée comme partie intégrante des programmes de développement.

### *La thèse fondamentale*

M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, a résumé en ces termes la thèse fondamentale qui a inspiré le PIACT:

«Négliger le problème des conditions et du milieu de travail risque d'entraîner, dans un avenir plus proche que nous ne l'imaginons, des distorsions et des désordres dans les systèmes sociaux hors de proportion avec le coût économique de mesures lucides d'amélioration des conditions de travail qui auraient été prises plus tôt.»